PROJET PEDAGOGIQUE



Crèche « Les Petits Poneys »
Clos du Cheval d'Argent, 1
1050 Ixelles
02/515.60.19

Inès WALTENIER, Infirmière-dirigeante

Hélène DESCHAEPMEESTER, Infirmière

Novembre 2013

Table des matières

PROJET PEDAGOGIQUE
DE LA CRECHE LES PETITS PONEYS

A. Pourquoi un projet pédagogique ?

En communauté française, un accent tout particulier est mis sur la dimension psychopédagogique de l'accueil des enfants.
C'est dans ce contexte que l'O.N.E. préconise l'élaboration d'un document, qu'il appelle projet pédagogique, permettant aux professionnels des milieux d'accueil de décrire les choix méthodologiques et les actions concrètes qu'ils veulent mettre en œuvre au sein de leur milieu d'accueil.
Autrement dit, le « projet pédagogique » permet de préciser les principes éducatifs organisant les activités quotidiennes des professionnels et d'expliquer comment le milieu d'accueil satisfait au jour le jour, dans son fonctionnement, aux besoins du bien-être et du développement physique, psychologique, social des enfants.
Il n'y a pas de projet type dicté par l'O.N.E..
D'une structure à l'autre, le projet est différent. Cependant, afin d'assurer une cohérence et une continuité entre milieux d'accueil, l'O.N.E. demande que le projet soit travaillé au regard du « Code de qualité », lequel définit des objectifs généraux en se basant sur :

- La recommandation européenne sur la garde des enfants,
- La convention internationale des droits de l'enfant,
- Le décret O.N.E.,
- La connaissance actuelle sur le bien-être et le développement des enfants dans les milieux d'accueil.

Ce code permet donc aux agents de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et aux professionnels des milieux d'accueil de disposer de **repères communs** dans l'identification des pratiques de **qualité**.

B. Contenu du projet pédagogique

1. Introduction

Notre projet vise :

- D'une part, à dispenser à l'enfant les soins nécessaires (repas, change, sommeil, …) et lui assurer une surveillance médicale,
- D'autre part, à contribuer à son éveil, l'aider dans l'acquisition de son autonomie et favoriser sa socialisation.

2.1. Présentation de la crèche – Organigramme

La crèche « Les Petits Poneys » est subsidiée pour l'accueil de 60 enfants de 0 mois à 3 ans.

La crèche comprend 6 sections :
- Les petits : 2 sections
- Les moyens : 2 sections
- Les grands : 2 sections

Le personnel se compose de :

- 1 pédiatre attaché à la crèche

- 1 infirmière-dirigeante (3/4 temps)
- 2 infirmières (l'une à temps plein et l'autre à mi-temps)
- 17 puéricultrices (16,7 équivalents temps-plein)
- 1 cuisinière (0,8 équivalent temps-plein)
- 2 aides cuisinières (l'une à ¾ temps et l'autre à mi-temps)
- 2 techniciennes de surface (l'une à mi-temps et l'autre à temps-plein)
- 3 lingères (l'une à temps-plein et les 2 autres à mi-temps)
- 1 concierge (1/2 temps)

Mais également,

- De stagiaires (suivant une formation en lien avec la petite enfance) ;
- D'étudiant(e)s en période de vacances (puériculture, nettoyage, …).

2.2. L'inscription

Lors de l'inscription de votre enfant, l'infirmière-dirigeante ou l'infirmière sociale vous explique en quelques mots **l'organisation des crèches** et répond aux différentes questions que vous vous posez.
Elle vous remet le **Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)**, une copie de votre fiche d'inscription, un carnet « Devenir parents » édité par l'O.N.E. et à votre demande le **projet pédagogique**.
Dès que vous recevez le courrier d'acceptation de votre inscription, téléphonez-nous pour que nous vous fixions au plus vite un rendez-vous pour venir visiter la crèche, vous présenter les puéricultrices et vous remettre le projet pédagogique si vous ne l'avez pas reçu lors de l'inscription. N'oubliez pas de renvoyer l'accusé de réception joint au courrier d'acceptation dans le délai fixé.
L'accessibilité est assurée à tous les enfants conformément aux principes d'égalité et de non discrimination (art.10 et 11 de la constitution).
Si votre enfant a des besoins spécifiques son acceptation prendra en compte ses intérêts et ceux de la collectivité. Un temps de réflexion sera aussi organisé avec la pédiatre, la direction et les puéricultrices concernées par cet accueil. La coordinatrice accueil de l'ONE et la conseillère médicale subrégionale de l'ONE seront aussi consultées.

2.3. La réunion

Quelques semaines avant l'entrée de votre enfant dans la crèche, nous vous convierons avec votre enfant à une réunion qui aura lieu à la crèche en présence du staff infirmier, de la puéricultrice de référence et des autres parents du groupe et de leurs enfants.

Nous vous présentons le projet pédagogique, fixons les différents rendez-vous pour la visite médicale d'admission, la familiarisation et nous vous expliquerons l'importance de cette période. Nous vous ferons visiter ou revisiter la crèche et nous vous présenterons le personnel.
Le rôle de chacun est exposé. Votre présence à cette réunion est indispensable et facilitera l'accueil de votre enfant.

Tous les contacts avec les parents sont importants : les contacts que nous avons établis avant l'accueil de l'enfant et les contacts lors de l'inscription.
L'inscription se fait en crèche avec la directrice ou une des infirmières. La visite de la crèche se fait à partir de l'acceptation du dossier d'inscription, elle est organisée souvent, le vendredi en fin de journée. Et ce, afin de perturber le moins possible les enfants présents.
Les moments d'échanges entre les parents et le milieu d'accueil s'organisent de manière régulière. Les règles de vie en collectivité sont également exposées.

Celles-ci sont édictées par les besoins des enfants et de la collectivité et sont essentielles pour le milieu d'accueil. Nous vous demanderons dès lors de les respecter au mieux.
En outre, les parents peuvent toujours prendre rendez-vous auprès de la directrice pour toutes informations.

2.4. Présentation de la puéricultrice de référence

Nos différentes lectures insistent sur le fait que des relations affectives stables encouragent l'enfant à construire sa confiance en lui et au monde, et l'aident à traverser les périodes difficiles.
Assurer au bébé des relations affectives stables implique l'intervention d'un minimum d'adultes qui travaillent auprès de lui. C'est pourquoi, nous avons décidé que le lien d'attachement qui unit le bébé à sa mère trouverait **un relais** au sein du milieu d'accueil, en la personne d'une **puéricultrice de référence**.
Celle-ci accompagnera l'enfant lors de son adaptation à la crèche et, par la suite passera la plupart des moments importants avec lui. L'enfant la reconnaîtra ainsi comme un repère stable dans le milieu d'accueil.
Elle sera également une interlocutrice privilégiée auprès des parents (notamment grâce au carnet d'observations, explication ci-après).
Néanmoins, la puéricultrice de référence travaille en collaboration avec ses collègues, qui elles connaissent aussi les enfants dont elles ne sont pas référentes.

2.5. La familiarisation

La familiarisation est la période de transition précédant l'entrée de votre enfant en crèche. La familiarisation est un temps de rencontre **obligatoire** qui favorise les relations futures entre le bébé, les parents et l'équipe. Elle permet de faire mutuellement connaissance, de découvrir un nouvel environnement (il fait cette découverte en présence de ses parents, c'est donc un sentiment de sécurité pour l'enfant), de créer progressivement une relation de confiance afin de mieux vivre cette séparation. C'est un moment d'échanges et de communication autour de votre enfant et de son histoire personnelle et familiale, et de ses habitudes de vie. Les notes seront consignées dans un cahier. Ce cahier va donc contenir des renseignements concernant votre enfant depuis le premier jour de sa familiarisation jusqu'à son départ. Tous les changements de régimes, les nouveaux acquis, …y seront transcrits. Ce cahier permet aux puéricultrices de connaître un peu mieux votre enfant. Ce temps de rencontre et les notes prises lors de la familiarisation vont guider la puéricultrice pour répondre de la manière la plus adéquate aux besoins spécifiques de votre enfant.

Cette familiarisation sera progressive afin que la séparation se fasse en douceur. Pour cela, nous vous invitons à venir avec votre bébé la semaine précédant son entrée officielle en respectant les modalités suivantes :

- La familiarisation a lieu **sur rendez-vous.**

Les 3 premiers jours, l'enfant reste avec sa maman et/ou son papa de 8 h 30 à 9 h 30 ;
Le 4ième jour, l'enfant reste seul et mange à la crèche ;
Le 5ième jour, l'enfant reste un demi-jour (celui-ci constituera la date d'entrée officielle de votre enfant à la crèche et sera comptabilisé pour le paiement).
Si les parents sont dans l'impossibilité d'être présents aux trois visites, nous demandons qu'un proche qui connaît bien les habitudes de l'enfant l'accompagne.
Il est indispensable que l'enfant ait confiance en la personne qui l'accompagne.

Par contre, pour des raisons d'organisation et de bien-être des enfants, il nous est difficile de prolonger la durée de la séance de familiarisation, par contre des séances peuvent être ajoutées.

Les parents sont prévenus par le biais d'une affiche d'arrivée de nouveaux entrants dans la section de leur enfant. Le nom de leur puéricultrice de référence est également spécifié.
Dans la mesure du possible, la puéricultrice responsable du groupe sera présente pendant toute la période de familiarisation. La puéricultrice de référence est présente au moment où l'enfant entre dans le groupe et lorsque l'enfant change de lieux de vie (passage des petits chez les moyens, etc. …). En effet, elle sera présente dans toutes les périodes anxiogènes que vont rencontrer enfants et parents pendant leur séjour à la crèche.
En vue du respect du milieu de vie des autres bébés, lors de la familiarisation, pas plus de deux personnes par enfant ne sont autorisées en section. Les frères et sœurs n'y sont pas autorisés.
La crèche favorise les rencontres. D'abord entre les parents d'un même groupe d'enfants, lors de la réunion préparatoire à l'entrée. Ensuite, lors de la fête de Saint-Nicolas et des rencontres à thèmes proposées en soirée.
La période de familiarisation passée, les parents n'entreront en section qu'avec l'autorisation de la puéricultrice, et ce afin de respecter l'espace des enfants.

2.6. La visite médicale d'admission

Cette 1ère visite est **obligatoire** et a lieu avant la période de familiarisation ou au plus tard avant l'entrée définitive en crèche. Ce premier contact avec le pédiatre permet de connaître l'état de santé de votre enfant et de répondre à toutes vos interrogations concernant le suivi médical de la crèche. Néanmoins, vous devrez nous fournir un certificat établi par le médecin habituel de l'enfant, celui-ci attestera que son état de santé lui permet de fréquenter le milieu d'accueil.
N'oubliez pas le **carnet de santé** et les documents administratifs déjà remplis.
Cette visite médicale se déroulera à une heure bien précise. Nous profiterons également avant ou après cette entrevue pour vous (re)présenter l'équipe de puéricultrices et la section où votre enfant vivra ses premières expériences en collectivité.

2.7. Le carnet de liaison

Le carnet de liaison accompagne l'enfant à la maison et à la crèche.

Chaque enfant a un carnet de liaison. Celui-ci comprend les observations faites à la crèche par la puéricultrice de référence et à la maison par les parents. Il reprend les points suivants :

- Les moments privilégiés (soin, alimentation, sommeil, …) ;
- Le développement affectif et social ;
- Le développement psychomoteur ;
- Le développement sensoriel ;
- Le langage ;
- Les activités manuelles.

Ce carnet est aussi l'occasion pour les parents et les puéricultrices de noter certaines interventions significatives, lesquelles permettent de mieux comprendre ce que l'enfant vit à la crèche et ce qu'il vit à la maison.

En bref, cet instrument permet de retracer l'évolution de l'enfant, d'optimaliser la relation privilégiée que les parents et les puéricultrices ont avec lui, et enfin d'ajuster l'espace à ses besoins et au développement de ses compétences.

C. Les moments rituels dans la journée d'un enfant

Ils sont très importants car ils permettent à l'enfant de se situer dans le temps et de gérer la séparation avec ses parents.

3.1. L'accueil

C'est un moment privilégié où la puéricultrice a un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation.
La puéricultrice établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques. Par ailleurs, elle propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation.
Elle accueille l'enfant, lui parle, lui explique que son papa ou sa maman s'en va, l'écoute, le rassure et lui apprend à dire bonjour aux copains, et aux adultes présents. Elle lui propose de faire un signe à son parent pour qu'il se rassure par rapport à la notion de présence et d'absence.
Nous demandons que les enfants ne viennent pas en section avec des jouets personnels.
Ceux-ci sont souvent source de conflits, ils peuvent être cassés et ne pas répondre aux normes de sécurité nécessaires à un milieu d'accueil.
La puéricultrice donnera éventuellement à votre enfant des repères par rapport au déroulement de la journée. Elle permettra à l'enfant de consulter les photos des membres de sa famille tout en le soutenant par la parole.
Si la puéricultrice de référence est absente nous lui expliquerons qui va la remplacer.
Vous pouvez téléphoner pour prendre des nouvelles de votre enfant, nous vous demandons cependant, de ne pas appeler pendant les heures de repas et de sieste (± entre 12 h et 14 h).
Dans tous les cas, nous tenons à favoriser le lien mère enfant.
L'accueil se fait, par une puéricultrice, dans la section de votre enfant. L'enfant devra être déposé avant 10 h afin de faciliter son accueil avant le repas et de pouvoir participer aux activités. De même l'après-midi, il sera déposé entre 13h30 et 14h (afin de perturber le moins possible les enfants qui font la sieste).
Il est possible de ne mettre votre enfant qu'à mi-temps l'après-midi, néanmoins, pour lui permettre d'avoir des repères au sein de sa section il devra d'abord fréquenter la crèche le matin pendant un certain temps. Ces repères concernent notamment les autres enfants, le personnel, l'espace et s'il ne vient dès le départ que l'après-midi, il ne pourra que difficilement se familiariser.

Votre enfant sera habillé et déshabillé par vos soins ; le rituel est important lors des séparations et retrouvailles. Ses effets personnels seront rangés dans son casier. Veillez à ce que votre enfant soit propre quand vous le déposez, nous en ferons de même le soir.
Les bijoux, petites pinces à cheveux, et accessoires sont interdits.

Prévoyez 10 minutes le matin et le soir pour que séparations et retrouvailles se passent calmement et en confiance. Si ce n'est pas une des puéricultrices de la section de votre enfant qui vous reçoit, toutes les informations utiles lui seront transmises dès son arrivée (un cahier de bord est utilisé dans chaque section).

Son carnet de liaison est aussi très utile. Il vous permet, à vous et aux puéricultrices, d'échanger vos observations, remarques, questions concernant votre enfant.

3.2. L'alimentation

Le rythme personnel de l'enfant est observé et respecté tout en tenant compte de la vie en groupe.
Une place toute particulière est apportée quant à la constitution des menus et des repas.
Les fruits et les légumes sont à 80% des produits frais dont environ 50% sont issus de l'agriculture biologique.
Les volailles et les produits laitiers sont aussi munis d'un label bio.
Les menus se composent de poissons, de fruits et légumes de saison.

Les produits d'épicerie sont aussi choisis dans une optique de durabilité (emballage, origine…)
Nous évitons un maximum l'apport de sucre et de mauvaises graisses (par exemple : les pâtisseries sont cuisinées sur place et avec peu d'apport en sucre…)
Nous sommes particulièrement attentifs aux apports de protéines, nous respectons les grammages indiqués pour chaque âge.
Les menus sont composés de la façon suivante (pour 15 jours) : 3 fois du poisson, 2 fois végétarien pour les plus de 12 mois, association de céréales et de légumineuses et 5 fois de la viande (de préférence à empreinte écologique faible). Un potage est proposé chaque jour, une portion de fruit est proposée après le repas de midi.
Le goûter est toujours accompagné d'une portion de fruit. Les goûters sont constitués soit de pains, de produits laitiers et exceptionnellement des crêpes, du clafoutis, du cake etc.…fabrication maison.
Nous luttons activement contre le gaspillage alimentaire, nous demandons aux parents de compléter attentivement les feuilles de présence et de nous signaler, le matin avant 8 heures toutes absences imprévues.
Nous demandons aussi aux parents de ne pas apporter de bonbons à la crèche et plus spécifiquement lors des fêtes d'anniversaire.
Les régimes alimentaires sont respectés que ce soit pour des raisons culturelles ou médicales (une prescription ou un avis du médecin dans le carnet de santé est **indispensable**).

Les modifications alimentaires se font avec l'accord du médecin traitant et le pédiatre de la crèche sur présentation d'une **prescription médicale**. Les menus sont affichés à l'entrée de la section. Ils sont établis en fonction des conseils diététiques de l'O.N.E..

Les repas sont préparés quotidiennement par une cuisinière et 2 aides cuisinières à la crèche. Les biberons sont quant à eux préparés par une puéricultrice selon les modalités de l'O.N.E. (hygiène, …). Ces préparations sont faites exclusivement à la crèche. Tout apport de nourriture extérieure (biberons, repas, …) est interdit pour des raisons de sécurité et d'hygiène (législation AFSCA). Seul le lait maternel est accepté en crèche si les précautions d'hygiène et de conservation (chaîne du froid pour le transport) ont été respectées.
Le repas du matin et du soir est **obligatoirement** donné à la maison.

<u>Chez les Petits</u>

Les biberons sont administrés en fonction du rythme du bébé et le type de biberon et de tétine lui sont adaptés. C'est un moment privilégié avec la puéricultrice. En fin de biberon, le bébé restera un moment dans les bras de la puéricultrice ou sera mis dans un relax pour le temps de la digestion.

Quand une puéricultrice donne le biberon :

- Elle est en face de lui ;
- Elle le regarde dans les yeux ;
- Elle suit son rythme ;
- Elle veille à ne pas interrompre le repas ;
- Dès qu'il se montre intéressé de tenir son biberon seul, elle respecte cette initiative d'autonomie ;
- Elle agit en synchronie avec lui, le prévient de ce qu'elle entreprend, sollicite sa collaboration.

La maman d'un bébé nourri au sein peut venir dans la journée le nourrir si son activité professionnelle le lui permet.

Lorsque vous tirez votre lait, veillez à le conserver dans un biberon ou un contenant stérilisé fermé hermétiquement et étiqueté (date + nom et prénom). Pour le transport, veillez à utiliser un sac isotherme avec glaçons réfrigérants pour garantir le maintien de la température (= 4 C° au maximum).

Petit à petit, avec l'alimentation solide, le bébé va apprendre à avoir un rythme plus précis. Les premiers « repas cuillères » seront donnés à la maison par les parents. L'introduction de nouveaux aliments sera faite à la maison. Le sevrage au lait maternel est une étape très importante pour le bébé. Le relais sera pris par la puéricultrice avec l'autorisation des parents et ce, en douceur. Elle ne force pas le bébé à manger et si c'est nécessaire un complément de biberon lui sera donné.

Le dîner est présenté vers 10 h 45 (précédé du potage vers 9 h 30) et se termine vers 12 h. La puéricultrice respecte un délai correct en fonction de l'heure du 1er repas. Les bébés mangent à tour de rôle. Ceux qui ne mangent pas, peuvent continuer à jouer. La puéricultrice explique aux autres bébés qu'ils doivent patienter.
Pour la prise du repas, le bébé est installé dans un relax, dans une chaise haute ou dans les bras de la puéricultrice et ce, selon l'âge et les besoins du bébé. Dès que celui-ci commence les repas solides, la puéricultrice lui lave les mains avant de lui donner à manger.

Quand une puéricultrice donne un repas à un enfant :

- Elle est en face de lui ;
- Elle le regarde dans les yeux ;
- Elle propose une cuillère qui vient du haut et de face ;
- Elle attend que l'enfant ouvre la bouche avant de lui donner la cuillère (l'enfant ne peut le faire que s'il sait que la cuillère va lui être proposée, il faut donc clairement lui montrer) ;
- Elle veille à ne pas interrompre le repas ;
- Elle suit son rythme ;
- Elle veille à ce que le biberon ou bec verseur soit à proximité pour que l'enfant puisse boire quand il le souhaite ;
- Elle l'encourage s'il montre qu'il a envie d'essayer seul (ex. : jeu de deux cuillères. Au fur et a mesure des repas, l'enfant essaiera de prendre la cuillère dont la puéricultrice se sert pour le nourrir. Elle lui en donnera une qu'il pourra manipuler à son aise. Il aura ainsi l'occasion de participer davantage au repas en essayant de porter des cuillerées d'aliment à sa bouche. Petit à petit, l'enfant deviendra autonome pour manger) ;
- Elle agit en synchronie avec l'enfant, le prévient de ce qu'elle entreprend, sollicite sa collaboration.

Le goûter est présenté vers 15 heures. Il s'agit généralement d'une panade de fruits, d'une compote, d'un produit laitier ou d'une tartine pour les plus grands.

Chez les Moyens

La puéricultrice veille à l'apprentissage de l'autonomie. Elle valorise et encourage, invite à goûter ce qui est proposé. Si l'enfant refuse ou n'aime pas, il peut laisser l'aliment dans son assiette. Le goût évoluant, l'aliment en question lui sera reproposé à nouveau la fois suivante.

Le dîner débute à 11 heures. Les plus jeunes sont aidés pour se laver les mains à l'évier prévu à leur hauteur, ils sont installés autour d'une table et sont aidés. Ceux qui sont déjà autonomes mangent seuls. Les plus grands passent aussi se laver les mains, s'installent

seuls et leur repas est présenté dans des assiettes. Le repas commence par un potage et se termine par un fruit.
Le goûter est servi vers 15 heures. Il s'agit de panades ou de compotes de fruits frais. Pour les plus grands, ce sont des tartines, un yaourt, des fruits ou des spécialités maison, ...

Vers 17 heures/17 heures 30 pour les enfants qui restent tard, une collation plus légère est proposée (fruits frais ou fruits secs).

Chez les Grands

Cela se passe de la même manière que chez les moyens sauf q'un self- service est organisé pour le repas de midi.
Les enfants apprendront ainsi à déterminer la quantité de nourriture dont ils se serviront en fonction de leur satiété. Ils peuvent se resservir excepté pour les protéines.
Ils débarrasseront leur assiette eux-mêmes sur le chariot, ceci permet que les enfants ne restent pas trop longtemps dans la position assise.

La puéricultrice veille à l'apprentissage de l'autonomie. Elle valorise et encourage, invite à goûter ce qui est proposé. Si l'enfant refuse ou n'aime pas, il peut laisser l'aliment dans son assiette. Le goût évoluant, l'aliment en question lui sera proposé à nouveau la fois suivante.

Le dîner débute à 11 heures. Les plus jeunes sont aidés pour se laver les mains à l'évier prévu à leur hauteur, ils sont installés autour d'une table et sont aidés. Ceux qui sont déjà autonomes mangent seuls. Les plus grands aussi se lavent les mains, s'installent seuls. Le repas commence par un potage et se termine par un fruit.

Le goûter est servi vers 15 heures. Il s'agit de panades ou de compotes de fruits frais. Pour les plus grands, ce sont des tartines, un yaourt, des fruits ou des spécialités maison, …

Vers 17 heures/17 heures 30 pour les enfants qui restent tard, une collation plus légère est proposée (fruits frais ou fruits secs).

3.3. Le sommeil

Le rythme de chacun est observé en tenant compte des limites de la vie en groupe. Pour sécuriser l'enfant, un rituel d'endormissement est respecté : même lit, même endroit, même sac de couchage et même objet transitionnel (vêtement de maman, « tutute », doudou, …). En fin de sieste, les puéricultrices attendent que l'enfant s'éveille spontanément, **il ne sera pas réveillé**.

La sieste est surveillée par une puéricultrice.

Chez les Petits

Le rythme du sommeil des bébés est respecté. Une chambre de 6 lits est utilisée pour les plus petits. Cette chambre permet le calme et la pénombre.

Chacun d'eux a un lit cage personnel. Des sacs de couchage sont utilisés pour le confort et la sécurité de l'enfant. Celui-ci est toujours couché sur le dos.

Dans la section, des coins douillets (coussins, poufs, …) sont aménagés afin que l'enfant puisse se reposer s'il en ressent le besoin. Un enfant qui s'endort sur un tapis ou un coussin ne sera pas réveillé, ni placé dans son lit. De même, les enfants ne sont pas réveillés pour manger.

Enfants sous monitoring

Les enfants placés sous monitoring pour raison médicale peuvent fréquenter la crèche (avec certificat et rapport médical). Le monitoring doit être en bon état de fonctionnement et **son mode d'emploi doit nous être fourni**. En cas de dysfonctionnement de l'appareil, les parents seront rappelés. Un certificat médical est exigé lors de l'arrêt de la surveillance par monitoring.

Chez les Moyens

Comme chez les petits, les dortoirs contiennent 6 lits. Le fait d'avoir un dortoir permanent permet aux enfants qui le désirent de se reposer durant la journée même si le personnel tente peu à peu, d'instaurer un rythme de sommeil commun à tous les moyens.
Chacun a son lit et sa place. La sieste commune débute vers 12 heures pour se terminer vers 14 heures 30 et ce, en fonction du sommeil des enfants.

Chez les Grands

Tous les enfants dorment dans des hamacs qui sont installés chaque jour à la même place.
Les enfants sont couchés après les repas et les changes.
Ils se réveillent à leur propre rythme (de 12 heures à 14 heures 30).

3.4 Le temps des changes et des soins

L'acquisition de la propreté est une singulière aventure où tous les partenaires présents aux cotés de l'enfant doivent avoir une même conduite. Pour l'enfant, c'est non seulement une question de maturité neurologique, mais l'étape la plus difficile à franchir reste sans nul doute la maturation affective. C'est aussi le moment où l'enfant va être capable de s'identifier comme « je ». L'enfant est parvenu à rassembler les différentes parties de son corps et accepte de se débarrasser d'une partie de lui-même.
Le rôle du professionnel est d'accompagner l'enfant afin de préserver une certaine continuité.
La puéricultrice sera attentive à cet enfant en l'encourageant discrètement, en respectant son rythme (possibilité de régressions) et en travaillant avec lui les inquiétudes qui peuvent être liées à son évolution même si celles-ci ne sont pas toujours exprimées de façon explicite par l'enfant.
L'enfant deviendra propre lorsqu'il pourra trouver son autonomie et non pas pour faire plaisir aux adultes qui l'entourent. La professionnelle s'attardera plutôt au bien-être de l'enfant et au fait qu'il grandit.
La pression du milieu extérieur ne sera pas prise en compte, seul le rythme de l'enfant sera respecté.

Vers 22-24 mois ou plus tard, en fonction de la maturité de l'enfant, la puéricultrice l'invite à prendre contact avec le « pot ». S'il refuse, elle n'insiste pas.

Avant de s'engager, la puéricultrice en discute avec les parents afin que l'apprentissage ait lieu en collaboration avec eux pour ne pas déstabiliser l'enfant. Le premier contact avec le petit pot se fera de préférence à la maison. Une fois le pot « connu », la puéricultrice encourage l'enfant, le félicite, répond à ses interrogations, le rassure et ne le gronde pas en cas d'accident. Ainsi, l'autonomie de l'enfant est favorisée.
Dans la salle de bains des Grands, il y a 2 petites toilettes à hauteur d'enfant ce qui leur permet de s'y installer seul. Un évier, à leur hauteur, est aussi prévu dans la section ce qui va permettre d'acquérir, en même temps que la propreté, les règles d'hygiène relatives au lavage des mains.

Les enfants ont la possibilité d'aller à la toilette à tout moment mais sont également invités à s'y présenter à heures régulières (à 9 heures 30, après le dîner, au lever de sieste, après le goûter).

En cas de refus de l'enfant ou d'accidents répétés, l'apprentissage peut être postposé en accord avec les parents.

D. L'éveil et l'aménagement des sections

L'aménagement de l'environnement matériel, des espaces intérieurs et extérieurs, est conçu pour contribuer à la qualité du lien avec l'enfant et permettre à l'enfant de développer son activité.

Nous aménagerons nos espaces pour qu'il y ait toujours un contact visuel entre l'enfant et l'adulte. Ce contact permettra à l'enfant d'être en sécurité physique et psychique. L'adulte sera rassuré par la vision globale de l'espace.

Nous veillerons aussi pour que les espaces de jeux ne soient pas envahis par des passages fréquents (exemple : espaces de jeux traversés par les pas des adultes qui circulent d'un point à un autre). Nous veillerons à installer des coins refuges (exemple : maisonnette, dessous de module, coin doux …).
Lorsque les enfants sont au jardin, ils sont en permanence sous le regard d'un adulte. Ceci rassure les enfants et les adultes. Par beau temps, nous vous demandons d'apporter chapeaux ou casquettes et crème solaire.

Dans chaque section, nous garderons un espace libre afin que chaque enfant puisse se mouvoir en toute liberté. La taille de cet espace sera déterminée par l'âge et le nombre d'enfants. Nous choisirons un matériel en bon état, facile d'entretien et qui sera accessible aux enfants en fonction de leur âge.
Les enfants ont à leur disposition plusieurs sortes de jeux et peuvent passer de l'un à l'autre en fonction de leur intérêt du moment. Les jouets seront présents en plusieurs exemplaires afin de ne pas susciter des conflits. Certains jeux sont proposés aux enfants simultanément, d'autres sont accessibles à tout moment. Nous veillons ainsi à assurer la permanence du jeu. L'enfant le commence et arrête son jeu au moment où il le désire.
Des activités sont régulièrement proposées à l'enfant mais ne sont jamais imposées. La puéricultrice a surtout un rôle d'observation et d'écoute, et respecte son choix. L'enfant peut toujours jouer librement s'il le souhaite.
Les parents sont informés oralement par les puéricultrices lorsqu'ils viennent chercher leur enfant des activités réalisées dans la journée (psychomotricité, lecture, chants, bac à sable, bac à riz, peinture, puzzle, …).

Nous serons sensibles au niveau sonore. Nous veillerons à mettre des musiques douces et apaisantes avant le repos. Nous éviterons dans la mesure du possible les bruits du téléphone et du gsm.
Des activités occasionnelles présentées par des intervenants extérieurs peuvent être organisées en cours d'année (activités d'éveil musical, activités « théâtre »).

Les parents sont prévenus de ces activités afin que chaque enfant puisse y participer.

E. La sécurité affective au quotidien

Nous essayons que les enfants aient des photos qui leur permettent de retrouver les personnes, les animaux où les choses de leur vécu hors de la crèche. Pour les plus grands, nous affichons leurs créations comme décors.

Cette sécurité est nécessaire à la construction de son identité et lui permet d'acquérir progressivement confiance en lui. Elle l'aide à s'affirmer au fil de son développement.

Les puéricultrices veillent à accompagner au mieux les émotions de l'enfant en les respectant, en les reconnaissant, en y mettant des mots, … Elles rassurent l'enfant s'il se trouve en difficulté, lui parlent, lui expliquent les choses, le câlinent.

Les doudous et « tututes » sont disponibles à la demande des enfants.

En cas de conflits entre eux, les puéricultrices veillent à leur sécurité et à l'apprentissage des règles de vie (partage, respect du jeu, respect de l'autre, …). Elles n'interviennent pas systématiquement.

Pour les plus petits, les puéricultrices veillent à donner doudou et/ou « tutute » dès que l'enfant en ressent le besoin.

F. La surveillance médicale

Elle est organisée selon les modalités de l'O.N.E. dont vous pouvez prendre connaissance dans le R.O.I. Les parents sont informés des dates et heures de visite médicale et invités à y assister.
Lorsque l'état général de votre enfant le nécessite, nous vous téléphonons afin de vous en avertir et vous demandons de venir le rechercher.

Les parents s'engagent à faire vacciner leur enfant ou à donner l'autorisation au médecin de la crèche de pratiquer la vaccination.
La vaccination des enfants peut se faire à la crèche selon le schéma préconisé par l'O.N.E. .
En effet, lors de l'entrée de votre enfant à la crèche (ou exceptionnellement durant le séjour) les parents qui le souhaitent peuvent compléter un document d'autorisation de vaccination à la crèche, mais ils peuvent aussi continuer les vaccins chez leur pédiatre ou en consultation O.N.E. Il n'y a pas d'obligation à faire les vaccins à la crèche.
Afin d'éviter tout malentendu et pour que tous les parents aient la même information, il est essentiel de préciser quelques règles concernant les maladies, les médicaments et les régimes alimentaires :

- Tout traitement médicamenteux, même homéopathique, ne peut être administré sans prescription médicale (reprenant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, l'heure d'administration et la durée du traitement). De même, dans un souci de bien-être pour vos enfants, nous n'acceptons pas de régimes alimentaires particuliers sans un **accord écrit de votre médecin**. Vous devez avoir inscrit le nom de votre enfant sur le contenant du médicament ou des produits de régime.

- Pour nous transmettre ces informations, hormis les prescriptions classiques, le carnet de santé constitue un document de référence. Nous insistons donc pour que celui-ci accompagne votre enfant.

- Tout retour en crèche après une maladie contagieuse nécessite obligatoirement un certificat médical attestant l'exclusion de tout danger pour la santé des autres enfants.

Situation d'urgence

En cas d'accident ou de maladie grave, vous en serez avisés immédiatement et invités, à défaut d'instructions contraires de votre part, à rejoindre l'infirmière au Centre Hospitalier Etterbeek-Ixelles (CHEI rue Jean Paquot, 61-63 à Ixelles – 02/641.41.11).

Veuillez nous communiquer tout changement d'adresse, de numéro de téléphone privé et professionnel pour nous permettre de vous joindre à tout moment.

G. Le temps de présence de votre enfant

Chaque mois, vous devez remettre une fiche mensuelle avec le temps de présence de votre enfant. Elle est à remettre au plus tard la dernière semaine du mois qui précède.
La fiche de présence nous permet de gérer au mieux les commandes alimentaires et de diminuer au maximum le gaspillage.
Le nombre de journées ou demi-journées (moins de 5 heures) de présence doit être supérieur ou égal à une moyenne de 12 présences journalières (complète ou incomplète) par mois, hors les mois de vacances annoncés par vous.

Ce nombre de jours minimum imposé a pour but de permettre à votre enfant de se faire des repères au sein de la crèche. Ces repères sont importants et vont lui permettre de se sentir en confiance et donc de pouvoir s'épanouir au mieux au point de vue physique, psychologique et social.
A moins d'être averti, avant 8 heures du matin, les enfants qui ne viendraient pas à la crèche alors qu'ils sont prévus dans le planning seront considérés comme présents. Ces journées sont donc comptabilisées en fin de mois.

H. La fin de séjour

Lors de l'entrée de votre enfant à la crèche, vous avez rempli un contrat d'accueil dans lequel vous avez stipulé une date de fin d'accueil.

En fonction de cette date, si elle correspond au 30ième mois de l'enfant, il quitte la crèche pour la classe d'accueil ou si elle correspond au 3 ans de l'enfant, il quitte la crèche pour la première maternelle. Idéalement, nous vous conseillons d'inscrire comme date de fin la date anniversaire des 3 ans de votre enfant. A son entrée en crèche, il est difficile de savoir si votre enfant sera prêt à aller à l'école dès ses 30 mois. En fonction de ses acquis, son départ peut-être négocié entre vous, sa puéricultrice, l'infirmière sociale et l'infirmière-dirigeante.

Le choix de l'école de même que son inscription dans celle-ci appartient aux parents. En fonction de sa date de départ, on peut prévoir un horaire permettant à l'enfant de faire une familiarisation à l'école. C'est bien sûr aux parents de voir avec l'école ce qui s'y fait mais ils devront aussi nous avertir pour que nous puissions convenir ensemble des aménagements possibles.
Une séance d'information sera organisée, plus ou moins une fois par an avec une enseignante maternelle d'une école proche. Cette séance vous permettra de poser des questions d'ordre général. Pour ce qui est des informations plus spécifiques il faudra vous adresser à l'école de votre choix.

I. Le secret professionnel

Les parents peuvent se confier au personnel de la crèche. L'obligation du secret professionnel est la règle (excepté cas prévus par la loi) et vise à maintenir une relation de confiance entre les parents, l'enfant et le personnel. Néanmoins dans l'intérêt de l'enfant, il pourra être partagé avec l'infirmière-dirigeante, l'infirmière sociale, le pédiatre ou les puéricultrices en cas d'accord des parents.

J. La formation continuée

La crèche met en place des conditions qui permettent à son personnel d'actualiser et d'approfondir ses connaissances. L'information concernant les formations en rapport avec la pratique professionnelle est diffusée à chaque membre du personnel.
Tous les ans, le personnel peut choisir une formation. Celle-ci doit être en rapport avec le plan formation ou le Projet Pédagogique. Lors de l'évaluation, des objectifs sont fixés par l'infirmière-dirigeante et l'infirmière sociale mais aussi par le membre du personnel ce qui peut permettre d'orienter vers une formation plutôt qu'une autre.
L'infirmière-dirigeante, avec l'accord du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Ixelles, organise une journée pédagogique pour les professionnels de la crèche et en collaboration avec d'autres crèches communales une fois par an.

K. L'accueil des stagiaires

Nous accueillons des stagiaires de beaucoup d'horizons différents : des stagiaires en puériculture, en diététique, en psychomotricité et des étudiant(e)s infirmièr(e)s.
La direction étudie soit avec l'étudiante, soit avec l'étudiante et la monitrice les objectifs du stage. Nous voyons si les objectifs de stage sont compatibles avec notre projet pédagogique. Si ce n'est pas le cas, nous ne pourrons pas collaborer. Si c'est le cas, une convention de stage sera alors signée par les différentes parties.

Les stagiaires en puériculture sont mises sous la responsabilité d'une puéricultrice de référence expérimentée. L'élève commencera par observer et faire connaissance avec les enfants et l'organisation de la section. Lorsque la puéricultrice de référence sent que la stagiaire est prête, elle lui propose de prendre en charge un enfant dans les limites des soins qui lui ont été enseignés. Ceci se fera toujours sous le regard attentif et l'esprit pédagogique de la puéricultrice. La professionnelle reste à proximité de l'enfant quand la stagiaire s'en occupe : cela signifie qu'elle reste à ses côtés, observe ce qu'elle fait et intervient si nécessaire. En cours de stage des évaluations seront faites régulièrement, ainsi qu'à la fin du stage avec toutes les parties concernées. Les horaires des stagiaires seront établis en fonction des demandes de l'école et des intérêts des enfants de la crèche.

Pour les autres stagiaires, elles sont confiées à l'un où l'autre membre de l'équipe en fonction de leurs choix professionnels.
Les stagiaires sont annoncées, accueillies par l'équipe, présentées aux parents et aux enfants.
Leur départ est marqué.
L'intégration des stagiaires fait l'objet d'une concertation avec la direction de la crèche, les équipes ainsi que les monitrices de stages.

L. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le projet pédagogique sera régulièrement revu et adapté en fonction des besoins des enfants.